

Conseils utiles

• Nous vous déconseillons d'acheter tout bibelot auprès des vendeurs ambulants de la Place Saint-Pierre et des rues limitrophes. • Toute personne vous proposant des visites guidées en vous contactant directement dans la zone de la Place Saint-Pierre ou des Musées du Vatican et dépourvue du badge de guide touristique délivré par l'Administration Provinciale de Rome effectue cette activité sans autorisation : abstenez vous par conséquent d'en accepter les propositions. • Les tickets d'accès aux audiences générales du Saint Père du mercredi sont gratuits et peuvent être demandés en suivant les indications contenues dans le site de l'Etat de la Cité du Vatican. • Toutes les personnes se rendant à la basilique Saint-Pierre devront être soumises aux contrôles de police sous portique de sécurité. Les personnes handicapées ou équipées d'un pacemaker peuvent emprunter un accès spécial situé sous la colonnade droite de Place Saint-Pierre. • Durant les jours fériés, pour éviter de longues attentes causées par la présence de très nombreux fidèles et touristes se rendant à la basilique Saint-Pierre, nous vous conseillons d'effectuer votre visite de 8H30 à 10H30 ou de 16H00 à 18H30. • En cas de besoin, vous pouvez vous adresser 24 heures sur 24 à la permanence de l'Ispettorato di Pubblica Sicurezza située près du « Portail de Bronze » de place Saint-Pierre (derrière le portique de sécurité)

03/02/2010